

LÉGATION DE SUISSE
EN ITALIE

E-12.20 b 18
inté (a)

Rome, le 27 mai 1938.

38-1-C-1.

ad. E.12.20.8.-OB.

Neutralité de la Suisse.

M. Gorgé
21/5
au
c.f.

Monsieur le Conseiller Fédéral,

Pour faire suite à ma lettre du 21 de ce mois, j'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai été reçu le 25 au soir par le Comte Ciano, Ministre des Affaires Etrangères, auquel j'ai remis, conformément à vos instructions, une lettre relative à la neutralité de la Suisse, qui s'inspire du texte joint à vos dernières instructions et dont vous trouverez copie sous ce pli.

Je tiens tout d'abord à relever que notre conversation a été aussi sereine et amicale que possible, les dernières traces de nervosité qui s'étaient récemment manifestées dans les milieux du Gouvernement italien en ce qui concerne nos relations italo-suisse ayant apparemment tout à fait disparu. Le Comte Ciano s'est montré extrêmement compréhensif et personnellement désireux de nous donner satisfaction dans la forme que vous préféreriez.

Conformément à vos instructions, j'ai indiqué que je souhaiterais le voir confirmer par écrit que "l'Italie a pris note avec satisfaction de ce que nous avons fait et qu'elle continuera, comme elle l'a toujours fait, à respecter la neutralité suisse". Le Comte Ciano a voulu noter textuellement cette formule en italien pour la soumettre à M. Mussolini. Il m'a confirmé que l'Italie devait aussi prendre contact avec Berlin. Mais j'ai eu l'impression - sans que cela ait été ex-

Monsieur le Conseiller Fédéral M o t t a ,
Chef du Département Politique Fédéral,

B e r n e .

LÉGATION DE SUISSE
EN ITALIE

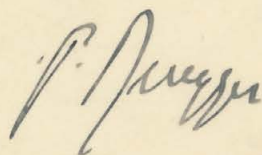
- 2 -

pressément dit - que le Ministre des Affaires Etrangères voulait donner à entendre que, l'approbation du Chef du Gouvernement étant acquise, il s'emploierait pour que Berlin accepte la même formule.

J'ai cru indiqué d'aborder carrément au cours de notre entretien les réserves ayant subitement surgi dans une partie de la presse allemande; ceci surtout pour lui faire comprendre que l'ambassadeur von Mackensen, ancien Sous-Secrétaire d'Etat, auquel j'avais parlé à titre tout à fait personnel de la chose, avait reconnu combien ces réserves étaient inutiles.

Il a été bien entendu, au cours de l'entretien avec M.Ciano, que dans l'éventualité, que je juge improbable, que la formule proposée par nous pour l'accusé de réception ne serait, en définitive, pas agréée, je serais convoqué au Palais Chigi pour un nouvel échange de vues, mais qu'aucune communication écrite me serait alors adressée avant le nouvel échange de vues.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral, l'expression de mon respectueux dévouement.



P.S. En suivant vos indications, j'ai remis au Comte Ciano, mais à titre d'information seulement, le texte de la résolution adoptée par le Conseil de la Société des Nations à la suite du rapport du représentant de la Suède.

1 annexe en double